

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 19 DECEMBRE 2023

Présents : Mmes, MM. Fernand BURKHALTER, Martine PEQUIGNOT, Sébastien MANCASSOLA, Danielle BOURGON, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD, Patrick PAGLIA, Maryse GIROD, Ismaël MOUMAN, Pierre-Yves SUTTER – Adjoints, Luc BERNARD, Jean-Luc PARIS, Elisabeth CARLIN, Chantal CLAUDEL, Patricia BURGUNDER, Sylvie NARDIN, Sylvie CANTI, Martial DUCASSE, Rachid DAGHMOUMI, Dahlila MEDDOUR, -Catherine FORTES, Etienne BOURQUIN, Leila SCHOTT, Rémi ENDERLIN, Maryse PORTAZ, Marianne ECOFFET, Sylvie DAVAL, Jean-Claude ANCELIN, Anne-Marie BOUCHE - Conseillers.

Excusés : Mmes MM. Chantal GRISIER, Christophe VAILLANT, Gilles LAZAR, Ouari BELAOUNI, Quentin HAFEKOST

Absent : M. Christophe GODARD

Procurations : Mme Chantal GRISIER à Mme Danièle BOURGON
M. Christophe VAILLANT à M. Pierre-Yves SUTTER
M. Gilles LAZAR à M. Jean-Claude ANCELIN
M. Ouari BELAOUNI à Mme Marianne ECOFFET
M. Quentin HAFEKOST à Mme Maryse PORTAZ

Le Maire ouvre la séance et donne lecture des procurations qui lui ont été transmises.

Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour une délibération de principe : « plan de lutte contre les déchets abandonnés – Convention avec CITEO ». Aucune décision n'a été prise, c'est pour sauvegarder les éventuels financements, la date butoir de dépôt de dossier étant fixée au 31/12/2023.
Aucune opposition de formulée quant à l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

RAPPORT N°1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE

Le Maire informe que le procès-verbal de la précédente séance étant en cours de rédaction, il sera diffusé aux Elus dans les prochains jours.

Mme Martine PEQUIGNOT – Première Adjointe venant tout juste d'arriver, le point n°3 est présenté :

RAPPORT N°3 : PRESENTATION DES ORIENTATIONS DU CONTRAT DE VILLE 2024-20230

Présentation : M. Rachid DAGHMOUMI – Conseiller Municipal délégué à la Politique de la Ville

L'actuel Contrat de Ville, signé en 2014, arrive à échéance au 31 Décembre 2023. Ce Contrat de Ville a permis d'engager un partenariat entre l'Etat, la Région, le Département, la CAF, la Ville et plusieurs autres acteurs au sein du quartier des Chenevières.

Après un bilan des actions présenté en début d'année, l'Etat a confirmé que le quartier des Chenevières figurait toujours dans la liste des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) pour la prochaine période de contractualisation de 2024 à 2030.

L'Etat a confirmé 3 grands axes pour ce nouveau Contrat de Ville :

- L'emploi

- La jeunesse
- La rénovation de l'habitat

Sur cette base, la Ville d'Héricourt a présenté, le 8 décembre dernier aux partenaires la déclinaison des objectifs de la Ville pour cette nouvelle période de 2024 à 2030.

- Le renforcement et le développement des activités à l'espace Jean Ferrat (activités jeunes, espace famille, santé, prévention, recherche d'emploi...)
- La poursuite des actions mises en œuvre au centre Simone Signoret avec des activités pour tous les publics, de tous les quartiers, favorisant la mixité sociale et l'accès à l'emploi
- La coordination de tous les acteurs autour de l'emploi pour favoriser le « aller vers »
- Une présence de la Ville renforcée dans le quartier : des médiateurs, une référente famille, un entretien régulier des espaces... en lien avec Habitat 70
- Une poursuite des investissements dans le quartier :
 - o Renforcement de la vidéoprotection avec l'installation de 3 caméras supplémentaires à court terme
 - o Rénovation des terrains de jeux (dont le city stade en 2024)
 - o Création d'une chaufferie bois
 - o Restructuration de l'école Louise Michel
 - o Réflexions sur la végétalisation cours d'écoles
 - o Sécurisation des écoles du secteur (portails, vidéosurveillance...)
 - o Réorganisation de l'espace Jean Ferrat et de ses annexes (salle de musculation...)
 - o Plan vélo
- Le maintien des animations dans le quartier (Festimages, animations estivales...) et sur la ville à destination des jeunes (Fête de la Fraternité...)
- Développement d'une offre culturelle dans la commune pour les jeunes (multiplexe cinéma, concerts, orchestre à l'école, médiathèque...)
- Promotion des services proposés par la ville et la CCPH : Heriva, Maison France Services, ...

En parallèle, plusieurs autres projets menés par les partenaires de la Ville compléteront ce Contrat de Ville. Les prochaines concertations permettront d'en définir les contours mais il est d'ores et déjà possible de citer :

- L'ouverture du périscolaire sur le quartier
- La rénovation du CMS
- La démolition du 2 rue des Frères Lumières
- La présence de la Prévention spécialisée sur le quartier
- La rénovation des bâtiments Habitat 70

Ces objectifs seront déclinés, dans le début de l'année 2024, en actions avec l'ensemble des partenaires de la Politique de la Ville et aboutiront à la signature du nouveau Contrat de Ville au printemps 2024.

Il est proposé de VALIDER les principales orientations du Contrat de Ville 2024 – 2030 pour Héricourt

Ismaël MOUMAN – Adjoint à la Jeunesse : comment se fait-il que sur la liste des quartiers prioritaires, figurent d'autres villes hormis Vesoul et Héricourt qui seules ont un quartier prioritaire ?

Fernand BURKHALTER : d'après la définition de l'Etat, cette politique est destinée aux quartiers labellisés « quartiers prioritaires ». Donc, seules Vesoul et Héricourt devraient pouvoir bénéficier de la politique de la Ville. En Haute-Saône, nous sommes 5 villes à en bénéficier, je n'ai pas à juger la position de M. le Préfet.

Maryse PORTAZ – Conseillère Municipal Liste Héricourt en Commun : je note dans le document « un service de proximité avec la présence des médiateurs ». Il me semble que jusqu'à présent, il n'y a plus qu'un seul médiateur ? Est-ce une erreur de ma part ?

Le Maire : effectivement, le second médiateur a quitté ses fonctions et est en cours de remplacement. Nous n'avons pas pléthore de candidats. Nous devons encore faire un choix.

Maryse PORTAZ : vis-à-vis du renforcement de la vidéoprotection : « un raccordement est envisagé vers la Police Nationale » : de quoi s'agit-il ?

Le Maire : un service de la Police Nationale existe à Besançon auquel nous ne sommes pas encore raccordés. Nous allons demander le raccordement pour l'efficacité des caméras, d'autant que ce service est gratuit. Ceci pour un visionnage permanent des images par la police à Besançon.

Actuellement, les personnels du Commissariat d'Héricourt, lors d'un évènement particulier ou quand il y a des plaintes, vient visionner les images en relation avec nos services.

Jean-Claude ANCELIN – Conseiller Municipal Liste Héricourt en Commun : Besançon ou Belfort ? Belfort est plus près.

Le Maire : Besançon m'a-t-on dit.

Marianne ECOFFET – Conseillère Municipal Liste Héricourt en Commun : vous indiquez que le service HERIVA pourrait être renforcé. Actuellement, comment est-il utilisé par les gens du quartier prioritaire ?

Fernand BURKHALTER : il est très bien utilisé. Je n'ai pas la statistique sur la fréquentation par les habitants des Chenevières. HERIVA est le seul service de transport à la demande qui fonctionne dans le département. Les autres vivent ou sont en train de mourir. Certains territoires les ont fermés faute d'usagers.

Marianne ECOFFET : à partir du moment où vous indiquez un renforcement, c'est que vous avez une idée de départ ?

Le Maire : pas forcément. C'est un renforcement de la communication autour du service HERIVA. Parce qu'encore cet après-midi, j'ai rencontré une personne à Héricourt qui devait faire ses courses et n'avait pas de moyens de transport. Je lui ai indiqué qu'il y a HERIVA, cet habitant m'a répondu qu'il ne savait pas. C'est pourquoi les Elus sont très importants dans la communication. Quand il y a une question sur la mobilité, les Elus ont un rôle de relai auprès de la population, et c'est le plus efficace. De la communication on en a fait beaucoup, mais rien ne vaut la parole des hommes ou des femmes.

Ce document est important. On a fait beaucoup d'efforts en matière de politique de la ville. Dès actions sont engagées, les services se sont renforcés peu à peu ainsi que la vidéosurveillance. Aujourd'hui elle n'est plus contestée par personne, alors qu'elle l'était il y a encore quelques années. On ne voulait pas de vidéosurveillance et je me rends compte que finalement c'est accepté. Mais que n'a-t-on pas entendu à l'époque !

Franchement, nous avons un quartier qui fonctionne plutôt bien, avec certes les incivilités que l'on connaît, sur lesquelles les moyens d'action de l'Etat et les nôtres ne sont pas aisés.

Maryse PORTAZ : quand vous notez « la participation des habitants au travers des comités de quartiers », je voudrais savoir ce qu'il en est du fonctionnement du comité de quartier Est, où les réunions n'ont plus lieu.

Fernand BURKHALTER : effectivement, ce n'est pas le quartier qui fonctionne le mieux au niveau des comités de quartiers. Les deux autres fonctionnent très bien. Sur le quartier des Chenevières cela fonctionne moins bien, pour des raisons que je ne sais pas déterminer. Peut-être a-t-il trop été politisé un temps et que cela a fait fuir les gens ? Pas politisé par moi, je le précise.

Maryse PORTAZ : des personnes non politisées aimeraient participer.

Le Maire : qu'elles s'adressent en Mairie, nous sommes prêts à les recevoir. Effectivement, on peut coopter. Il y a eu une assemblée générale constitutive au cours de laquelle peu de candidats se sont manifestés. On peut le dire, cela ne fonctionne pas. J'ai d'ailleurs demandé à Mme BOURGON d'étudier comment on pourrait reconstituer une équipe dans ce comité de quartier, y compris par cooptation ou avec des gens qui peuvent se porter volontaires. Je fais un appel, vous pouvez rejoindre ce comité de quartier qui est ouvert à tous les habitants du quartier.

Danièle BOURGON – Adjointe à l'Environnement : juste pour information, j'ai rencontré Mme ABRY. Je lui ai dit qu'à la mi-janvier 2024, elle sera invitée. Elle m'a dit qu'il n'y avait pas de souci, qu'elle serait prête à assister à la réunion.

Le vote recueille l'unanimité compte tenu d'une abstention de Mme Anne-Marie BOUCHE – Liste Héricourt Vivante.

RAPPORT N°2 : DECISIONS MODIFICATIVES 2023 ET ANTICIPATIONS DE CREDITS BUDGETAIRES 2024

Présentation : Mme Martine PEQUIGNOT – Première Adjointe

Décision modificative budgétaire :

Ci-dessous les différentes modifications apportées au budget primitif. Pour la section de fonctionnement du budget principal 50 000 € sont ajoutés au frais de personnel afin de compenser la hausse de la valeur du point d'indice et de la prime pouvoir d'achat, la subvention CCAS augmente afin d'anticiper d'éventuels aides ou secours d'urgence, enfin une provision est constituée pour les ICNE concernant les emprunts 2023.

BUDGET PRINCIPAL :

Section de fonctionnement

DEPENSES :

75 000.00

Chap 012 Charges de personnel	50 000.00
Chap 65 Subvention CCAS	20 000.00
Chap 66 Charges financières (nouveaux emprunts)	5 000.00

RECETTES :

75 000.00

Chap 70 Concessions cimetière, locations diverses	25 000.00
Chap 731 Droits de mutations	20 000.00
Chap 74 Dotation nationale de péréquation	30 000.00

Section d'investissement

DEPENSES :

Chap 041 régularisation TVA art 2312	100 000.00
--------------------------------------	------------

RECETTES :

Chap 041 régularisation TVA art 2312	100 000.00
--------------------------------------	------------

BUDGET ANNEXE BOIS :

Section de fonctionnement

DEPENSES :

Chap 011 Entretien bois et forêts	10 000.00
-----------------------------------	-----------

RECETTES :

Chap 70 Coupes de bois	0 000.00
------------------------	----------

Anticipation de crédits budgétaires 2024 :

Comme chaque année, afin de ne pas différer certains programmes en Section d'Investissement jusqu'au vote du Budget Primitif qui aura lieu courant avril, il vous est proposé d'utiliser la possibilité offerte par le Législateur quant à l'**ouverture par anticipation de crédits budgétaires** dans la limite du quart de ceux inscrits l'année précédente en Section d'Investissement.

BUDGET PRINCIPAL

	Programme	Imputation	Montant
10	Voirie	2315-10.845	300 000
12	Mobilier urbain	2188-12-845	5 000
13	Eclairage public	2315-13.814	30 000
15	Protection incendie	2315-15.120	5 000
24	Acquisitions foncières	2111-24.518	500 000
32	Travaux historiques culturels	2138-32.312	5 000
35	Travaux bâtiments scolaires	21312-35.212	30 000
38	Travaux autres bâtiments	21318-38.611	25 000
40	Equipements administratifs	21848-40.020	5 000
41	Equipements scolaires	2141-41.2010	1 250
42	Centre socio-culturel	2188-42.331	3 000
43	Equipements techniques	2158-43.0202	10 000
30	Travaux bâtiments administratifs	21311-30.020	15 000
38	Travaux autres bâtiments	21318-38.611	20 000

BUDGET DE L'EAU

2031		Etudes	10 000
2313		Constructions	25 000
2315		Installation, matériel et outillage	75 000

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

2031		Etudes	5 000
2313		Constructions	5 000
2315		Installations, matériel et outillages	75 000

Il est également demandé à l'Assemblée de se prononcer sur l'attribution d'un acompte sur la subvention du C.C.A.S. Cet acompte s'établira, dans la limite de 200 000 €

Il est donc proposé :

- De VALIDER la Décision Modificative telle que présentée ci-dessus applicable au Budget principal et du budget bois,
- De VALIDER l'anticipation des crédits d'investissement sur le budget principal et les budgets annexes Eau et Assainissement,
- De VALIDER l'attribution d'un acompte à la subvention du CCAS à hauteur de 200 000 €

Le rapport est voté à la majorité compte tenu d'une voix contre de Mme Anne-Marie BOUCHE – Liste Héricourt Vivante et 7 abstentions des Elus de la Liste Héricourt en Commun.

RAPPORT N°4 : TERRASSES – REGLEMENTATION ET FIXATION DE LA REDEVANCE

Présentation : Mme Patricia BURGUNDER – Conseillère Municipale déléguée au Commerce

L'article 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques pose le principe selon lequel toute occupation ou utilisation privative du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance.

Cet article concerne notamment les terrasses installées sur le domaine public. Afin de soutenir le commerce local, il est proposé de réduire la redevance d'occupation, initialement fixée à 5.65 € / m² / an à 1€ le m² par an.

Parallèlement à la mise en place de cette redevance, une « *Réglementation des occupations commerciales du domaine public* » a été établie.

Il est demandé à l'Assemblée de se prononcer sur le montant de la redevance susmentionnée ainsi que sur la réglementation annexée au présent rapport, pour une application au 1^{er} Janvier 2024.

Anne-Marie BOUCHE – Conseillère Municipale Liste Héricourt Vivante : si je comprends bien, vous allez demander 1€/m² par an pour tous les commerces d'Héricourt ? Cela fait des années qu'ils ne paient pas, donc pourquoi vous changez le tarif alors qu'ils ne payaient pas le tarif de 5.65€/m² ?

Le Maire : c'est pour régulariser une situation qui n'a que trop duré. Il fallait un règlement d'occupation du domaine public.

Anne-Marie BOUCHE : pourquoi mettre un tarif qu'ils ne vont pas payer ? Je ne comprends pas. Il y a un règlement comme quoi les commerçants doivent payer une redevance, elle était à 5.65€ et maintenant on la met à 1€, mais on sait qu'ils ne vont pas payer.

Le Maire : il va y avoir une convention, parce que notre pays aime la paperasse. On m'a indiqué que nous n'étions pas dans les clous, qu'il fallait un papier qui réglemente. Donc, nous avons fait de la paperasse.

Anne-Marie BOUCHE : donc vous étiez pendant des années hors la loi ?

Le Maire : non pas du tout. La situation n'est pas changée par rapport à avant, juste qu'on régularise au niveau paperasse. Je suis pour la simplification administrative. Pendant vingt ans, nous avons simplifié.

Anne-Marie BOUCHE : et ne dites pas que je dis « des conneries » comme lors du Conseil Communautaire.

Le Maire : ne mélangez pas les assemblées.

Anne-Marie BOUCHE : pour ceux qui gouvernent, l'intelligence est un délit, on le sait.

Le rapport recueille 1 vote contre de Mme Anne-Marie BOUCHE – Liste Héricourt Vivante et 7 abstentions de la Liste Héricourt en Commun.

Le Maire : donc Mme BOUCHE vous vous opposez au cadeau fait aux commerçants, ils apprécieront.

RAPPORT N°5 : PLAN VELO – BILAN DES ACTIONS REALISEES EN 2023

Présentation : Mme Danièle BOURGON – Adjointe à l'Environnement

Le schéma directeur cyclable a été validé en Conseil Municipal le 31 mai 2022 et comprenait un programme ambitieux d'aménagements favorisant le développement du vélo sur notre ville.

Le présent rapport fait le bilan de la mise en œuvre de ce plan sur l'année 2023.

La dorsale cyclable

La dorsale cyclable représente l'axe principal traversant la ville et dont l'aménagement a démarré dès 2022 avec la pose de la passerelle sur la Lizaine. Ce premier tronçon, inauguré fin 2022 comprend donc :

- Un aménagement valorisant et sécuritaire aux abords de l'école Grandjean sur la rue Elion qui donne la part belle aux piétons et aux vélos ainsi qu'à une noue permettant la récupération des eaux de pluie. Les travaux de VRD sur cette rue ont coûté 88 451 € HT.
- La passerelle sur la Lizaine ainsi que les abords de part et d'autre, en site propre exclusivement, pour un montant de travaux d'environ 400 000 € HT cofinancés par la CCPH et la Ville.

Elle sera prolongée en 2024 en direction du lycée et au travers de la future gare routière jusqu'à la rue Jean Jaurès.

La jonction cyclable du collège rue Pierre et Marie Curie

L'objectif de desservir le collège avec un réseau de piste cyclable adapté s'est poursuivi en 2023 avec la réalisation de la piste en site propre depuis le rond-point du Chemin Vert jusqu'aux abords du collège.

Cette piste complète la bande cyclable déjà existante le long de la route et se raccorde au réseau aménagé par la CCPH en provenance de Luze et de Couthenans.

La piste sera prolongée dans les prochaines années en direction du Faubourg de Belfort et du centre-ville.

Les travaux réalisés en 2023 représentent un coût de 91 106 € HT (pour environ 350 mètres linéaires de piste en site propre).

La rue des Polognes

En parallèle des travaux de voirie et de réseaux dans la rue, il a été décidé de modifier la circulation en maintenant un seul sens pour les voitures et en créant deux bandes cyclables le long de la chaussée permettant de raccorder la dorsale à l'école de Musique.

Cet aménagement, encore en cours de finition, représente un coût total de 58 107 € HT (hors réseaux) dont 14 657 € HT uniquement pour les bandes cyclables.

Faubourg de Belfort / Av Léon Jouhaux

Les travaux de requalification de l'entrée de ville ont repris cet été et ont permis l'aménagement de près de 1 320 m de piste cyclable en site propre (2 fois 660m), dans les deux sens de circulation, pour prolonger l'aménagement provenant de Brevilliers et en direction du centre-ville.

Cet aménagement, en cours de finition, représente un enjeu majeur pour l'accès cyclable à notre ville. Le coût total des travaux est de 1 748 350 € HT dont environ 272 544 € HT consacrés exclusivement à la piste cyclable.

Ces différents aménagements se poursuivront en 2024 et 2025 afin de continuer le développement de la pratique vélo. Les projets prévus sont :

- Le prolongement de la dorsale jusqu'à la rue Jean Jaurès via le gymnase Cerdan, le lycée et la gare routière
- La poursuite des travaux de l'avenue Léon Jouhaux jusqu'au cœur de ville
- La création d'une piste dans les plaines de la Lizaine pour rejoindre, à terme, le réseau mis en place par PMA

Il vous est proposé

- DE PRENDRE CONNAISSANCE de ce bilan

Jean-Claude ANCELIN – Conseiller Municipal liste Héricourt en Commun : concernant la rue des Polognes, J'y suis passé encore aujourd'hui, vous allez mettre deux pistes cyclables, une de chaque côté, alors qu'il y a un côté où il y a de la terre de prévue ?

Fernand BURKHALTER : les pistes cyclables seront sur la route. La terre va dans l'esprit du changement climatique, qui supprime l'asphalte quand c'est possible. Nous allons le faire sur toute la ville. C'est un mouvement vertueux que la Ville d'Héricourt a engagé. On revégétalise les trottoirs, c'est assez inédit.

Jean-Claude ANCELIN : c'est bien.

Le Maire : on revégétalise les trottoirs, il n'y aura pas d'arbres mais sûrement des fleurs et/ou du gazon. Nous le ferons partout où c'est possible, d'ailleurs nous avons demandé d'intégrer désormais dans les programmes de réfection des trottoirs, de ne refaire qu'un seul côté, celui qu'on jugera le plus utile. Sauf dans les grands axes, dans les quartiers il n'y a pas besoin de trottoirs sur les deux côtés. Remettons de la nature en ville.

Marianne ECOFFET : je suis heureuse de voir que maintenant il apparaît la différence entre voie cyclable et piste cyclable dans les rapports présentés. Je m'en félicite et je vous en félicite. Je veux également rebondir sur le retour du végétal en ville, là aussi c'est très bien. Je suggère simplement, mais je pense que vous et les services y pensez, à bien avoir à l'esprit la possibilité de traverser la route en sécurité pour les piétons puisqu'il n'y aura plus qu'un seul trottoir.

Le Maire : les voies seront en zone 30, donc priorité aux piétons, il n'est nul besoin de passage piétons. Ils ne passeront pas d'un trottoir à l'autre mais d'une sortie de maison au trottoir d'en face.

Marianne ECOFFET : dans ce cas-là, il faudra réfléchir à augmenter la signalisation des zones 30, parce que pour l'instant nous avons un petit panneau à l'entrée de la zone 30.

Le Maire : toutes les rues seront en zone 30, donc des panneaux seront supprimés.

Marianne ECOFFET : il y aura un marquage au sol ?

Le Maire : non, toute la ville sera en zone 30, un seul panneau en début de ville suffira. Les panneaux constituent de la pollution visuelle, il n'y aura plus qu'un seul panneau pour toute la ville lorsque nous aurons achevé la mutation, en 2025/2026.

Il faut déjà aménager les voies, les rétrécir, les sécuriser. On commence par les grands axes, parce que si on roule à 100 km/h sur les grands axes, il n'y a aucune raison qu'on ne roule pas à 100 km/h dans les quartiers. Il faut donc commencer par discipliner l'automobiliste sur les grands axes. L'automobiliste ayant roulé à 30 km/h sur un grand axe, il n'y a aucune raison pour qu'il repasse à 100 km/h dans les quartiers. D'ailleurs cela fonctionne déjà, car sur le faubourg de Belfort, la vitesse s'est considérablement ralentie. On est passés de 100 à 50 km/h en moyenne. Graduellement, on va tomber à 40/30 km/h.

Pour en revenir au rapport proprement dit, je me félicite car c'est 1 million d'euros d'investissement. Certaines villes consacrent 300 000€ pour toute la totalité de la voirie, à Héricourt nous mettons 1 million d'euros en une seule année pour les pistes cyclables. Nous ne percevons quasiment aucune subvention. Je pense que le grand public en est conscient.

Sébastien MANCASSOLA : de plus en plus de familles se déplacent en vélos. Avant nous étions plus sur des personnes seules. Plus on sécurise, plus la pratique du vélo augmente.

Le rapport est une information qui n'appelle aucun vote.

RAPPORT N°6 : ADHESION AU GROUPEMENT D'ACHAT D'ELECTRICITE POUR 2026/2028

Présentation : Mme Martine PEQUIGNOT – Première Adjointe

Actuellement, nous sommes membres d'un groupement de commande pour l'achat d'électricité jusqu'au 31 décembre 2025.

Le SIED70 nous propose une nouvelle convention de groupement de commande pour l'achat d'énergie à compter de janvier 2026. L'anticipation de l'adhésion au groupement permettra au SIED70 de négocier les meilleurs tarifs possibles sur le marché.

Il vous est proposé

- D'AUTORISER l'adhésion de la Ville d'Héricourt au groupement d'achat d'électricité porté par le SIED pour la période 2026 - 2028
- D'AUTORISER le Maire à signer la convention d'adhésion
- D'AUTORISER le Maire à engager les dépenses nécessaires inscrites au budget prévisionnel
- DE DONNER MANDAT au SIED70 pour collecter les données techniques, contractuelles, de consommation et de facturation relatives aux sites alimentés
- DE DONNER MANDAT au SIED70 pour engager toute action en justice pour le compte de la Ville d'Héricourt

Le Maire : je ne crains pas de le dire, j'ai demandé au SIED de retenir EDF. C'était la condition de la poursuite de nos engagements. Je pense qu'il faut passer par l'opérateur public. On m'en a donné acte, donc j'espère que la promesse sera tenue.

Le vote est voté à l'unanimité compte tenu d'une abstention de Mme Anne-Marie BOUCHE – Liste Héricourt Vivante.

RAPPORT N°7 : TARIF DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR 2024

Présentation : M. Luc BERNARD – Conseiller Municipal délégué aux réseaux d'eau et d'assainissement et aux grands travaux

Comme chaque année, il est demandé au Conseil Municipal de fixer le prix de l'eau applicable 1^{er} janvier prochain.

Les tarifs du délégataire augmentent de près de 6%. Ils sont indexés sur les coûts salariaux, les travaux publics du secteur, les Frais et Services Divers (informatique, assurances, honoraires, transports, ...) et l'énergie. C'est cette dernière qui, en hausse de 37%, impacte le plus les tarifs.

Il est proposé d'appliquer une augmentation minimale afin de ne pas pénaliser les citoyens :

- Hausse de 1% de la part ville sur le prix de l'eau (uniquement sur les prix de l'eau au-delà de 20m³)
- Hausse de 2% pour l'assainissement plus sensible à la hausse des prix de l'énergie.

EAU ET ASSAINISSEMENT (hors taxes)	Pour mémoire 2023	Proposition 2024
EAU		
Part communale (m3)		
≤ à 20 m3	0.250	0.250
> à 20 m3	0.4305	0.4348
Part Véolia eau (m3)		
≤ à 20 m3	0.270	0.287
> à 20 m3	0.6612	0.704
Droit fixe (pour le compteur standard de 15 mm)	54.00	57.49

ASSAINISSEMENT		
Part communale (m3)	0.8064	0.8225
Part Véolia eau (m3)	0.628	0.670
Droit fixe	14.00	14.95
TRANSPORT EAU AUX VIGNES (forfait)	20.00	20.00

Il vous est demandé de **VALIDER** les nouveaux tarifs communaux applicables dès le 1^{er} Janvier sur l'eau et l'assainissement.

Sylvie DAVAL – Conseillère Municipale Liste Héricourt en Commun : vous parlez d'augmentation minimale de la Commune, mais VEOLIA fait quand même une augmentation assez importante ainsi que le droit fixe. Si on fait un total, l'augmentation est quand même importante pour les consommateurs.

Fernand BURKHALTER : il n'empêche que l'eau d'Héricourt est la moins chère du département. Certains ont claironné haut et fort qu'ils sont passés de régie privée en régie publique. La conséquence : 90€ de plus la première année sur la facture de l'usager. J'attends la suite.

Le rapport est voté à la majorité, compte tenu de 8 voix contre des Elus de la Liste Héricourt en Commun et de la Liste Héricourt Vivante.

RAPPORT N°8 : LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE – PUIT DE SAINT VALBERT

Le Maire informe que ce rapport est différé, pour de plus amples informations du Maire et de la Municipalité. Il faut revoir avec l'Agence de l'Eau notamment.

RAPPORT N°9 : DEMOLITION D'UN BATIMENT COLLECTIF 2 RUE DES FRERES LUMIERE

Présentation : M. Fernand BURKHALTER - Maire

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir se prononcer sur la démolition d'un immeuble collectif de 11 logements situé 2, rue des Frères Lumière appartenant à HABITAT 70.

Le conseil d'administration d'HABITAT 70 a délibéré favorablement sur cette opération lors de sa séance du 23 octobre 2023.

Cependant, et en application de l'article L.443-15 du Code de la Construction et de l'Habitation, un bailleur ne peut démolir un bâtiment comportant des logements sociaux sans l'accord préalable de la commune d'implantation.

Le bâtiment, constitué d'une entrée a été mis en service en 1971 et est situé dans le quartier des Chenevières. Il comprend 11 logements sur 5 niveaux dont 10 sont à ce jour vacants.

Ce petit collectif de construction similaire à tous les collectifs du quartier présents sur le quartier n'a pas fait l'objet de réhabilitation significative depuis sa mise en service.

Le demande de location sur ce bâtiment est faible et la vacance y est régulière. Il sera proposé des solutions de relogement au dernier locataire.

Un fois le désamiantage et la déconstruction réalisés, un apport de terre végétale et un engazonnement seront mis en place. Il n'est prévu aucune construction sur l'emprise du bâtiment démolé.

Les espaces libérés seront rétrocédés à la commune.

Au vu de ces éléments, il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer afin d'autoriser HABITAT 70 à engager cette opération de démolition.

Le Maire ajoute que la vacance est une vacance volontaire. Pour améliorer la qualité de vie des habitants du quartier, il a été décidé que le bâtiment le plus ancien, le plus vétuste, serait démoli. Cette démolition a été actée officiellement depuis une dizaine d'années et l'est officiellement aujourd'hui. Les derniers locataires seront relogés avant la démolition dont je ne connais pas la date, mais cela peut venir assez rapidement.

Sylvie DAVAL : je reviens sur le terminal de la fibre. Je parle de la fibre qui a été posée vers le contrôle technique. Il y avait un superbe arbre, on a dit qu'il n'y avait pas de souci, le terminal de la fibre sera entouré de verdure. Aujourd'hui, il n'y a rien, c'est moche. Est-ce que cette fois-ci l'engazonnement sera respecté ?

Le Maire : j'ai peut-être fait une promesse un peu rapide. Il faut voir si c'est compatible avec le passage des fibres. Je vous rappelle Mme DAVAL que nous avons planté 1 million d'arbres dans la forêt communale de Bussurel. Je ferai prochainement un reportage avec le Maire-Délégué de Bussurel sur cette plantation naturelle à Bussurel. Oui, la forêt se régénère, sur dix ou 20 hectares et nous avons planté plus de 200 arbres l'an dernier. Notamment des arbres fruitiers, qui malgré la sécheresse ont donné quelques fruits. Parce que nous prenons de vrais arbres, pas le décorum, pas des arbres qui ne donnent jamais de fruits.

Sylvie DAVAL : concernant les plantations d'arbres que vous avez faites dans la forêt communale, est-ce que vous vous êtes garantis que la terre est apte à recevoir autant d'arbres ?

Fernand BURKHALTER : c'est une ancienne forêt qui a été scolytée me semble-t-il, il y avait également les remblais de la LGV. Je vous rappelle que nous avons évité une centrale photovoltaïque sur 20 hectares, ce qui aurait rapporté beaucoup d'argent à la Commune. Nous avons eu plusieurs offres de groupes privés, auxquelles nous n'avons pas donné suite, pensant que nous allions peut-être attaquer des espaces boisés ailleurs, il fallait préserver ceux-là. Notre apport de forêt est de 20 hectares, quoiqu'en disent ceux qui affirment que nous détruisons les forêts. Je suis le premier signataire, avec les pétitionnaires, de ceux qui veulent protéger la forêt. C'est une décision concrète de protection, ce n'est pas du blabla. Le Conseil Municipal mène une vraie politique forestière, que nous continuerons au fil des années.

Pierre-Yves SUTTER – Maire Délégué de Bussurel : j'ajoute que nous faisons les plantations avec l'ONF, ce n'est pas nous qui avons décidé des espèces ni de leur emplacement. Ce sont des gens compétents et responsables. On peut leur faire confiance.

Le Maire : des plantations avaient été faites après les travaux de la LGV, mais le constat était que cela n'avait pas repoussé. Sur la base de ce constat, nous avons envisagé du photovoltaïque, nous avons reçu des propositions qui englobaient les deux parties : la partie LGV et la partie scolytée pour 20 hectares. Nous n'avons pas donné suite parce que nous sommes courageux et protecteurs de la nature. Certains diront que le photovoltaïque protège aussi la nature...les deux points de vue s'entendent. Mais c'est la décision que nous avons prise. Nous pourrions la reconsidérer si les conditions climatiques ou autres devaient nous conduire à une nouvelle décision. Il y a donc deux mouvements de plantations : sur le site de la LGV et sur la forêt scolytée et il y a la régénération naturelle.

Quand le Président de la République dit qu'il va planter 3 milliards d'arbres, il ne les plante pas réellement. C'est de la régénération naturelle. Ce sont des forêts qui se reconstituent. Sur un hectare, il peut y avoir des repousses extrêmement nombreuses. A Tavey nous avons coupé des arbres et la forêt est déjà réensemencée de plein de petits chênes. La régénération naturelle a aussi un impact écologique favorable. La forêt se régénère naturellement depuis la nuit des temps, si les cerfs ne sont pas trop nombreux pour manger les jeunes pousses. Les premiers prédateurs de la forêt ce ne sont pas les humains, ce sont les petits animaux qui y vivent. Il faut une régulation, faite par les chasseurs.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT N°10 : SUBVENTION CARRÉS DE L'AMIRAL – AIDE A LA PIERRE

Présentation : M. Fernand BURKHALTER - Maire

La société VIVIALYS HABITAT INTERMEDIAIRE réalise un ensemble de 2 villas de 4 logements chacune dénommé « Carrés de l'Amiral » et situé 51 rue Jean Jaurès. Ces villas seront ensuite cédées en VEFA à NEOLIA.

Le projet porté par cette société est susceptible de bénéficier d'une Aide à la Pierre consentie par le Conseil Départemental à hauteur de 3 000 € par logement à condition que les collectivités s'engagent à même niveau. La Communauté de Communes devra se prononcer prochainement sur une participation à hauteur de 1 800 € par logement. La Ville d'Héricourt apportera, de son côté, une contribution à hauteur de 1 200 € par logement soit 9 600 € au total.

Il est demandé à l'Assemblée de :

- VALIDER l'allocation d'une subvention de 9 600 € à NEOLIA pour l'opération Les Carrés de l'Amiral
- AUTORISER M. le Maire à signer la convention à venir

Anne-Marie BOUCHE : je lis « susceptible de bénéficier d'une aide à la pierre » : je ne suis pas contre le projet du tout, mais que se passera-t-il si la Sté ne touche pas cette aide ?

Le Maire : c'est une politique départementale, en plein accord avec les communautés de communes et les communes. La Ville d'Héricourt a approuvé cette politique.

Anne-Marie BOUCHE : vous avez l'accord comme quoi ils auront ces 3 000€ ?

Le Maire : c'est le Conseil Départemental qui décide, mais c'est automatique à partir du moment où le dossier est déposé. Ce n'est pas à la tête du client, si le dossier répond aux caractéristiques des logements sociaux, avec notamment un loyer plafonné, l'aide est automatiquement accordée.

Le vote est unanime.

RAPPORT N°11 : CESSION IMMEUBLE 1 IMPASSE DE LA GOSSOTTE

Présentation : M. Sébastien MANCASSOLA – Adjoint aux Travaux

Il est rappelé à l'Assemblée que par délibération n°011/2023 en date du 6 février 2023, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à incorporer dans le domaine privé de la commune, un bien vacant et sans maître situé 1, impasse de la Gossotte à HERICOURT.

Le bien est cadastré section AR 0271 sur un terrain d'une superficie de 76 m².

Cette maison est inhabitée depuis 1999 et est en très mauvais état. Elle est entièrement à réhabiliter.

Madame Céline DEMOUGEOT-LOHNER demeurant 4, impasse de la Gossotte propose à la commune d'acquérir ce bien et de le rénover.

Eu égard aux nombreux et importants travaux à réaliser, un prix de cession a été négocié à 2 000 €, frais de notaire en sus à charge de l'acquéreur.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette transaction aux conditions financières précitées et autoriser le Maire à signer les actes à intervenir.

Sylvie DAVAL : le prix a-t-il été établi par le Service des Domaines ou est-ce la Commune qui l'a fixé ?

Fernand BURKHALTER : c'est la Commune qui l'a fixé. Toutefois, si vous avez une contreproposition plus importante, nous sommes ouverts. Lorsqu'on pose une question sur le prix, il faut d'abord s'interroger soi-même

quant à la somme qu'on consacrerait pour l'achat d'une telle bâtisse. Je me place toujours dans cet état d'esprit quand j'achète un bien et quand j'en vends un pour le compte de la Ville.

Sylvie DAVAL : est-ce que c'est l'acquéreuse qui est venue d'elle-même faire la proposition ou y a-t-il eu une publicité de faite ?

Le Maire : je n'ai pas fait de publicité. Le coût de la démolition de cet immeuble pour la Ville serait très lourd, il y a donc un intérêt pour la Commune. C'est la Commune qui est à l'initiative et je constate que nous sommes copiés de toute part. D'ailleurs, nos débats sont suivis de très loin en Haute-Saône. C'est un bien vacant sans maître, c'est la deux ou troisième fois que nous utilisons cette procédure et je constate que quelques communes l'utilisent.

Nous allons également mettre en œuvre cette procédure pour les forêts, afin de se rendre acquéreur de forêts sans maître. Nous augmentons notre patrimoine forestier en maintenant les 20 ha à Bussurel et les 3 ha que nous avons acheté à Tavey, plus les 20 ares que nous avons ajoutés au bois du Mognot.

Le rapport recueille deux abstentions de la liste Héricourt en Commun : Mme Marianne ECOFFET et M. Ouari BELAOUNI par procuration.

RAPPORT N°12 : PRESENTATION DU CRAC 2022 LOTISSEMENT LA CRAIE

Présentation : Mme Martine PEQUIGNOT – Première Adjointe

Par convention de concession du 8 juillet 2011, la Ville d'Héricourt a confié à SEDIA (anciennement SOCAD) le soin d'aménager 19 hectares au lieu-dit La Craie.

Cette concession a été signée pour une durée de 10 ans et a été prorogée par avenant le 18 juin 2021 pour une durée complémentaire de 4 ans. La mission confiée à la SEDIA est une assistance à maîtrise d'ouvrage comprenant le pilotage des études, les acquisitions de terrain...

La première tranche de l'opération comprend 3 hectares de terrain environ sachant que les premiers travaux ont démarré en 2012 et la commercialisation en 2013. Sur cette tranche, l'objectif porte sur 30 lots dont un pour du logement collectif et un pour du logement dit intermédiaire.

A ce jour, tous les lots ont été commercialisés et les travaux sont presque terminés. La viabilisation de la rue Andersen est prévue en 2023 et le bilan prévisionnel de cette première tranche est bénéficiaire de 16 384 € avec :

- 2 111 616 € de recettes composées des cessions (49%) et de la participation de la Ville (50%)
- 2 040 096 € de dépenses dont 60% liées aux travaux de construction et 11% de rémunération de la SEDIA (222 553 €)

Au 31 décembre 2022, le résultat global de l'opération est déficitaire de 631 768 € en intégrant les dépenses liées aux tranches 2 et 3 déjà réalisées avec très peu de recette associée (à noter la cession au profit d'IMOPAC aux Guinottes qui a rapporté une recette de 19 446€ en 2022)

- 600 000 € d'acquisitions déjà réalisées
- 121 740 € de maîtrise d'œuvre

Concernant la tranche 2 de l'opération, il a été décidé de la scinder en plusieurs phases dont une première phase comprenant l'opération de résidence senior portée par Neolia et quelques autres parcelles en accession à la propriété. Les études sur cette phase sont en cours et les acquisitions ont été réalisées.

La 2^{ème} phase est décalée à une date ultérieure.

Concernant la tranche 3 de l'opération, aucune étude n'a été réalisée et les premières acquisitions ont été faites.

Il est à noter que ce déficit est lié au fait qu'aucune vente n'a encore été réalisé sur les deux dernières tranches. A noter que le contrat de concession prévoit une rémunération forfaitaire de SEDIA couvrant la gestion financière et comptable de l'opération pour un montant annuel de 5 850€.

Il a été convenu avec la SEDIA d'effectuer un nouveau virement de 500 000 € en 2023 au profit de l'opération afin de compléter la participation de la Ville. Ce montant a été inscrit au Budget Prévisionnel 2023 et sera versé dès approbation du CRAC 2022.

A titre d'information, il est rappelé que la participation de la Ville dans l'opération totale est de 1 823 030 € en prévisionnel (environ 30% des dépenses).

Il est proposé à l'Assemblée :

- D'APPROUVER le compte-rendu annuel de la concession arrêté au 31 décembre 2022

Sylvie DAVAL : comme chaque année depuis que je suis Elue au Conseil Municipal, vous annoncez des chiffres mais sans plus. J'ai fait une demande auprès de M. Cédric EVAÏN – Directeur Général des Services, pour avoir un document un peu plus clair. J'ai parcouru très rapidement le document qui m'a été envoyé, et je ne m'y retrouve pas vraiment dans les tableaux qui sont proposés. Je peux néanmoins faire le constat que ce lotissement c'est une catastrophe et je ne comprends pas pourquoi la Ville s'obstine à continuer de financer quelque chose qui ne fonctionne pas.

Le Maire : nous sommes engagés par une convention de concession. Nous nous interrogeons sur l'interruption, mais il ne faut pas dramatiser. J'ai parfois eu moi-même l'occasion d'exagérer le déficit de cette opération. En fait, nous avons constitué une belle réserve foncière, soit 13 ha à 20€, cela fait 2.6 millions d'euros de valeur foncière. Il ne faut pas lire le bilan de façon littérale. Nous avons fait un très bon investissement, ce que ne nous disent pas les chiffres. Effectivement, en lisant le rapport on peut s'interroger. La Ville a mis jusqu'ici dans cette opération environ 1,5 million d'euros.

Sylvie DAVAL : d'après le document, il y a plus....

Fernand BURKHALTER : nous avons un actif immobilier évalué à 2,6 millions d'euros. Certes nous avons mis de l'argent, on pourrait croire qu'il a été englouti, non. Cela a été constitué par des acquisitions foncières, il y a 13 ha exactement, donc à 20€, cela fait 2,6 millions d'euros. Il y a très peu de capital emprunté, pour un actif immobilier très important. Voilà comment est géré la Ville pour répondre à votre question.

Sylvie DAVAL : nous n'avons pas la même position sur ce dossier.

Le Maire : je rappelle la délibération qui a été prise il y a quelques jours par Habitat 70, qui a acheté 5 hectares à Rioz de terrain nu comme ceux de La Craie à 20€. Cela nous donne une idée de la valeur de l'actif que nous avons investi. C'est la réalité. Attention, avec la raréfaction du foncier cela pourrait très rapidement passer à 50€/m². Regardez les prix en Alsace, à Pontarlier, sur le plateau de Maïche, nous sommes à environ 100€/m², ceci avant d'avoir fait quoique ce soit. Pour 13 ha, si nous passons à 100€ ; nous avons 13 millions d'euros de foncier. Nous y serons bientôt. Cette question m'aurait été posée il y a deux ou trois années, j'aurais répondu que la valeur du foncier était à peu près équivalente à ce que nous avons investi. Aujourd'hui l'investissement a été multiplié par trois et le sera par cinq ou six dans quelques années. Le foncier devient très rare. Il y a même des sociétés qui se créent pour geler du foncier. Nous avons donc une politique assez exceptionnelle sur la question foncière.

Après, la solution nous l'avons : nous mettons fin à la concession et je vends ces opérations par lotissements à 300 000€ chacun, cela rentrera dans les caisses de la Ville sans rien faire. A Saint Valbert, nous n'avons pas mis un seul euro d'argent public et cela se monte quand même. Nous avons entre 200 à 300 logements de plus en une année pour la Ville d'Héricourt. Les droits de mutation sont en augmentation, alors qu'au niveau du département ils ont été divisés par deux. A Héricourt ils sont en augmentation de 30% au cours de la seule année 2023.

Sylvie DAVAL : j'ai une autre question. Des parcelles qui appartiennent encore à la Commune et n'ont jamais été régularisées. Pourquoi n'ont-elles pas été régularisées ?

Fernand BURKHALTER : il est possible qu'il y ait des parcelles, je pense à des terrains militaires, qui étaient déjà dans l'opération, notamment sur La Craie 1. Mais je dois vérifier, je ne peux pas vous répondre plus précisément.

Sylvie DAVAL : après avoir parcouru le document, ce qui me dérange c'est qu'aujourd'hui nous allons voter le versement de 500 000€, sauf qu'il est marqué que « d'ici la fin de la concession en 2025 le montant de la participation à verser pour équilibrer le budget, sera de 800 000€. » et nous faisons déjà un versement de 500 000€, sachant qu'il y en a eu déjà d'autres bien avant. Pour ce lotissement il était prévu 20 bandes par an, on est arrivés difficilement à 6 par an et depuis quelques années c'est le calme plat.

Le Maire : au début de mon mandat, rien ne se vendait. Au bout de quelques années, nous avons décidé de brader, comme cela se fait de manière classique. Un lotisseur privé ne garde pas des parcelles des années, sans en diminuer le prix parce que les frais financiers sont importants. Donc nous avons bradé un certain nombre de terrains, et vous en avez été informés. Je n'ai pas été le premier, cela avait été déjà fait en 2013. On était à environ 80€ et le prix avait été passé à 73€. D'où l'explication des participations de la Ville pour équilibrer les bilans. Mais il ne faut pas oublier que nous avons acheté pour environ 700 000€ de foncier auprès de particuliers. C'est un actif immobilier que l'on peut retrouver. 13 hectares à 20€, la Ville a 2,6 millions d'euros d'actif foncier dans cette opération.

Nous n'avons pas que cela, nous en avons d'autres notamment vers le crématorium où nous avons 5 ou 6 hectares, à 20€ cela fait 1 million de plus. Nous avons donc un actif immobilier qui dépasse très largement notre endettement. Evidemment, si tout s'écroule, un actif reste un actif. Il peut s'écrouler en fonction de la situation économique. Cependant, si la situation reste comme elle est, pas de souci. Il faut également y ajouter l'actif immobilier industriel qui appartient à la Communauté de Communes, actif donné à la CCPH par la Ville. Nous avons plus de 5 millions d'euros d'actif immobilier à la Communauté de Communes, ceci pour 1 million d'euros d'emprunt, ce qui fait 4 millions d'actif net. Aucune commune de Haute-Saône n'a cette hauteur d'actif immobilier. Belfort fait mieux que nous, grâce à la gestion précédente.

C'est une politique qui a été parfois décriée par l'Opposition, mais qui aujourd'hui rentabilise notre action.

Le vote est acquis à la majorité : 7 voix contre de la Liste Héricourt en Commun et 1 voix contre de la liste Héricourt Vivante.

RAPPORT N°13 : AMENAGEMENT ESTHETIQUE DU RESEAU D'ELECTRICITE AVENUE LEON JOUHAUX TRANCHE 2

Présentation : M. Sébastien MANCASSOLA – Adjoint aux Travaux

Dans le cadre de la deuxième tranche des travaux de requalification urbaine de l'entrée de Ville, il y a lieu de prévoir les travaux d'aménagement esthétique du réseau concédé d'électricité Avenue Jouhaux, relevant de la compétence du syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône (SIED 70) auquel la commune adhère.

Il est précisé que ces travaux seront à coordonner avec des travaux sur l'installation d'éclairage public et de communications électroniques relevant de compétences optionnelles du SIED 70 et propose d'en mandater la maîtrise d'ouvrage à ce syndicat.

L'avant-projet sommaire de ces travaux comprend :

- le remplacement d'environ 100 mètres de lignes aériennes à basse tension ainsi que l'ensemble des branchements alimentant les bâtiments existant en traversée de route par des câbles souterrains y compris le réseau d'éclairage public existant en traversée de route (suppressions de 9 traversées basses tensions ou branchements);
- la création d'un génie civil nécessaire à la reprise des branchements téléphoniques aériens existant en traversée de route dans ce secteur.

Les travaux seront programmés à l'issue de la tranche actuelle de travaux, soit en 2024 soit en 2025.

Selon les dispositions financières actuellement en vigueur, cette opération pourrait être aidée par le SIED 70 qui prendrait en charge :

- 40 % du montant total hors TVA (le SIED 70 récupérant cette TVA) des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité jusqu'à 120 000 € et 25% au-delà ;

- 10 % du montant total hors TVA des travaux d'éclairage public;
- l'intégralité du coût des prestations de service assurées par le SIED 70 en éclairage public et génie civil de communications électroniques.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'APPROUVER le programme des travaux présentés
- de DEMANDER au SIED 70 de procéder à l'étude détaillée de cette opération.
- de SOLLICITER les participations financières du SIED 70 comme indiqué ci-dessus.

L'inscription au budget communal de la participation financière demandée par le SIED 70, fera l'objet d'une nouvelle délibération lorsque la participation financière du SIED 70 aura été validée par le Bureau Syndical.

Le Maire : nous sommes en train de réfléchir quant à l'engagement de la deuxième tranche en 2024/2025. Les avis sont partagés. Décision dans quelques semaines.

Sylvie DAVAL : nous avons posé la question de savoir pourquoi lors de la première phase du Faubourg de Belfort, vous n'aviez pas enterré les lignes aériennes, et vous aviez répondu que c'était pour les bobos. Donc là vous avez changé d'avis.

Le Maire : c'est le SIED 70 qui a changé d'avis, enfin plutôt ENEDIS parce que le réseau n'est plus compatible. Donc nous devons l'enterrer. Normalement, mais c'est à vérifier, nous n'avons rien à payer car les réseaux à enterrer sont des réseaux torsadés nus, donc dangereux. Je laisse le soin à ENEDIS de les enterrer. Moi je ne le fais pas parce que je pense que le pays n'est pas en état d'enterrer ses réseaux. L'Etat paie trop de choses, s'occupe de trop de situations, et est ruiné. Je le dis comme je le pense. Ce qui n'est pas le cas de la Ville je le précise.

Jean-Claude ANCELIN – Conseiller Municipal Liste Héricourt en Commun : qu'en est-il du réseau aérien lors de chutes de neige, de tempêtes, cela coûte combien à ENEDIS ? Il ne serait pas préférable de les enterrer ?

Le Maire : ce n'est pas mon problème.

Jean-Claude ANCELIN : et au niveau du paysage ?

Le Maire : les réseaux aériens sont bons pour les oiseaux qui se posent sur les fils. Je ne plaisante pas : la Maire de St Rémy qui a enterré tous ses réseaux, a fini par en mettre en aérien de façon factice pour les oiseaux. La Maire de St Rémy est très écologiste. Ceci pour l'anecdote.

Le vote est unanime compte tenu d'une abstention de Mme Anne-Marie BOUCHE – Liste Héricourt Vivante.

RAPPORT N°14 : PERSONNEL TERRITORIAL – CREATION D'EMPLOIS/ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 25.09.2023

Présentation : M. Fernand BURKHALTER - Maire

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la délibération N°69/2023 du 25 septembre 2023 créant des postes à temps non complet 25/35^{ème}.
Considérant qu'une erreur de frappe a fixé les postes à 25/35^{ème} à la place de 24/35^{ème}.

Il convient donc d'annuler et de remplacer la délibération N°69/2023 du 25 septembre 2023.

A ce titre l'assemblée doit se prononcer sur les propositions ci-dessous :

Afin de recruter à compter du 1^{er} janvier 2024, 2 agents à temps non complet 24 heures pour assurer le bon fonctionnement de la maison France Services.

- Ces emplois pourraient être pourvu par des fonctionnaires de catégorie C de la filière administrative, sur les grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs :
 - Adjoint administratif
 - Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
 - Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique à savoir :

- L332-8 2° Pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son traitement sera calculé par référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des adjoints administratifs. Il devra justifier d'un diplôme de niveau Bac minimum.

Le rapport est voté à l'unanimité compte tenu de 7 abstentions des Elus de la Liste Héricourt en Commun

RAPPORT N°15 : PERSONNEL TERRITORIAL – CONVENTION CADRE UNIQUE AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE DE HAUTE-SAONE

Présentation : M. Fernand BURKHALTER - Maire

Vu le code général de la Fonction Publique, notamment l'article L 452-40 et suivants,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération en date du 28 juin 2023 adoptant la convention cadre unique d'accès aux missions facultatives du CDG 70 et autorisant le Président ou son délégué à signer cette convention avec les collectivités et établissements publics souhaitant y adhérer ;

Actuellement, la Ville d'Héricourt renouvelle tous les 3 ans, à des dates différentes, les 5 conventions proposées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône afin de pouvoir bénéficier de ses missions facultatives.

Dans un souci de facilitation de l'accès à ces missions facultatives, qui n'engendrent un coût pour la collectivité que dans la mesure où celle-ci les utilisent, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône propose une convention cadre unique relative aux missions facultatives.

Ainsi, en ne délibérant qu'une seule fois, la collectivité pourra s'ouvrir la possibilité de recourir à l'ensemble de l'offre des missions facultatives du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône.

Cette convention cadre unique entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024 et arrivera à échéance au 31 décembre 2026. Les conventions actuelles seront abrogées à l'entrée en vigueur de la présente convention.

Il vous est demandé de bien vouloir :

- Autoriser M. le Maire à signer la convention cadre unique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026.
- Autoriser M. le Maire à faire appel, en fonction des nécessités de services, à la convention cadre unique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône.

Le vote est unanime.

RAPPORT N°16 : PERSONNEL TERRITORIAL – TRANSFORMATION D'EMPLOIS

Présentation : M. Fernand BURKHALTER - Maire

Au titre de la gestion des ressources humaines, les nominations encadrées par le statut de la Fonction Publique Territoriale sont conditionnées par la création ou la transformation des emplois dont l'initiative relève du Conseil Municipal, le Maire étant toutefois seul responsable des nominations.

A ce titre l'assemblée doit se prononcer sur la proposition ci-dessous :

Transformation d'emploi :

Selon les nécessités et dans l'intérêt du service Etat-Civil, il vous est proposé de transformer un emploi vacant d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet en un emploi d'adjoint administratif à temps complet afin de pérenniser un agent en contrat à durée déterminée.

A ce titre, je vous propose d'acter la transformation d'emploi à effet du 1^{er} janvier 2024.

Sylvie DAVAL : pourquoi vous ne passez pas l'agent en contrat à durée indéterminée directement ?

Le Maire : la personne était en CDD et est désormais stagiaire de la Fonction Publique Territoriale.

Sylvie DAVAL : pourquoi n'a-t-elle pas eu droit un CDI ?

Le Maire : c'est une personne qui devient fonctionnaire de la Fonction Publique Territoriale. Cet agent était contractuel. L'agent précédent était en disponibilité, il a été remplacé par une personne en CDD. Entretemps, l'agent fonctionnaire en disponibilité a démissionné, ce qui est assez rare dans la Fonction Publique, la disponibilité pouvant durer des années. Donc on peut désormais embaucher un nouvel agent de la Fonction Publique Territoriale, à savoir la personne en CDD qui effectuait le remplacement.

Sylvie DAVAL : c'est mal formulé.

Le Maire : non, à la fin du CDD nous aurions pu mettre fin à sa mission, alors que nous pérennisons l'agent dans son poste et donc nous ne supprimons pas le poste, puisque l'agent devient fonctionnaire de la Fonction Publique Territoriale. Le poste est seulement modifié.

Le vote est unanime.

RAPPORT N°17 : CREATION D'UNE ASSOCIATION – SUBVENTION DE DEMARRAGE

Présentation : M. Fernand BURKHALTER – Maire
en l'absence de Mme Chantal GRISIER – Adjointe au Sport

Une nouvelle association dénommée Volley-Ball Héricourt (V.B.H) a été créée le 1^{er} Juillet 2023 sous la présidence de M. Florent GUEPIN.

Son objectif est de favoriser, développer, promouvoir localement et permettre la pratique de loisir et de compétition du volley-ball sur notre territoire.

Afin de soutenir cette association, il vous est proposé de lui attribuer la traditionnelle subvention de démarrage d'un montant de 500 € afin de lui permettre notamment l'achat de matériel pour son bon fonctionnement.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT N°18 : ASSOCIATION DES JARDINS DU MONT VAUDOIS – ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Présentation : Mme Martine PEQUIGNOT – Première Adjointe

Suite à la délibération du 13 novembre 2023 validant le principe d'un accompagnement financier de l'association des Jardins du Mont-Vaudois sur 3 ans, je vous propose de prévoir d'ores et déjà l'attribution d'une subvention d'un montant de 15 000 € en 2024.

Cette somme sera versée dès janvier 2024, en anticipation des crédits qui seront inscrits au Budget 2024.

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- **VALIDER** le versement d'une subvention de fonctionnement pour l'association des Jardins du Mont-Vaudois d'un montant de 15 000 € pour l'année 2024

Le Maire ajoute : nous avons déjà versé 15 000€ et nous ajoutons 15 000€ pour 2024.

Le vote est unanime.

RAPPORT N°19 : ADMISSIONS EN NON VALEUR

Présentation : Mme Martine PEQUIGNOT – Première Adjointe

Le Maire expose qu'il a été avisé, le 14/11/2023, par Monsieur le Comptable Public du SGC de Luxeuil-les-Bains du non recouvrement de différentes créances.

En conséquence, il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'admission en non-valeur de:

BUDGET VILLE	Montant	Débiteur	Nature créance	Motif
Année 2018	455.00 €	Association	Location salle	Poursuite sans effet
Année 2021	0.15 €	Société de location	Redevance forfaitaire	RAR inférieur au seuil poursuite
Année 2022	0.15 €	Société de location	Redevance forfaitaire	RAR inférieur au seuil poursuite
Année 2022	2.01 €	Fournisseur d'électricité	Passage lignes électriques	RAR inférieur au seuil poursuite
Année 2022	2.85 €	Fournisseur d'électricité	Passage lignes électriques	RAR inférieur au seuil poursuite
Année 2022	6.12 €	Usager	Solde loyer	RAR inférieur au seuil poursuite
Année 2023	0.15 €	Société de location	Redevance forfaitaire	RAR inférieur au seuil poursuite
Année 2023	2.01 €	Fournisseur d'électricité	Passage lignes électriques	RAR inférieur au seuil poursuite
Année 2023	2.85 €	Fournisseur d'électricité	Passage lignes électriques	RAR inférieur au seuil poursuite
TOTAL	471.29 €			

Les crédits nécessaires à ces opérations sont inscrits au budget 2023.

Le Maire expose qu'il a été avisé, le 25/11/2021, par Madame l'Inspectrice Principale- Comptable Intérimaire du Centre des Finances Publiques d'Héricourt du non recouvrement de la créance suivante.

En conséquence, il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'admission en non-valeur de:

BUDGET BOIS	Montant	Débiteur	Nature créance	Motif
Année 2022	192.00 €	Affouagiste	Facture affouage	NPAI et demande renseignement négative
TOTAL	192.00 €			

Les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget 2023.

Le Maire expose qu'il a été avisé, le 14/11/2023, par Monsieur le Comptable Public du SGC de Luxeuil-les-Bains du non recouvrement de la créance suivante.

En conséquence, il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'admission en non-valeur de:

BUDGET ASSAINISSEMENT	Montant	Débiteur	Nature créance	Motif
Année 2017	166.73 €	Usager	Redevance	Poursuite sans effet
Année 2018	111.22 €	Usager	Redevance	Poursuite sans effet
Année 2018	8.91 €	Usager	Redevance	Poursuite sans effet
Année 2018	74.14 €	Usager	Redevance	Décédé et demande renseignement négative
Année 2018	5.89 €	Usager	Redevance	Décédé et demande renseignement négative
TOTAL	366.89 €			

Les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget 2023.

Le vote est majoritaire, compte tenu du vote contre de Mme Anne-Marie BOUCHE – Liste Héricourt Vivante.

RAPPORT N°20 : PLAN DE LUTTE CONTRE LES DECHETS ABANDONNES – CONVENTION AVEC CITEO

Présentation : Mme Danielle BOURGON – Adjointe à l'Environnement

CITEO est issue du rapprochement d'Eco-Emballages (organisation du tri et du recyclage des emballages ménagers) et Ecofolio (développement du recyclage des papiers graphiques). Cette entreprise propose un conventionnement avec les collectivités visant à réduire les déchets abandonnés sur l'espace public.

CITEO s'engage, dans cette convention, à soutenir la collectivité financièrement dans cette lutte contre les déchets abandonnés diffus.

La convention permet de couvrir les coûts de l'optimisation du nettoyage de ces déchets. Elle prévoit également la mise à disposition d'outils de sensibilisation, de communication... pour prévenir l'abandon des déchets d'emballages ménagers dans l'environnement.

Cette action ne concerne pas les dépôts illégaux de déchets abandonnés mais uniquement les déchets diffus (mégots, sacs plastiques, emballages vides, papiers...).

La Ville d'Héricourt, en signant cette convention, s'engage à mettre en œuvre un plan de lutte contre les déchets abandonnés.

En contrepartie, CITEO versera une aide financière de 3.2 € / an et par habitant (soit environ 34 000 € par an) pour couvrir :

- Les dépenses liées à la prise en charge des opérations de nettoyage des déchets diffus abandonnés
- Les dépenses liées aux actions préventives et curatives pour diminuer les déchets abandonnés sur l'espace public
-

Il est donc proposé :

- d'AUTORISER M. le Maire à signer la convention d'engagement avec CITEO
- d'AUTORISER M. le Maire à signer tout autre document relatif à cette action

Le Maire ajoute : c'est une délibération de sauvegarde qui doit être prise avant le 31/12/2023. Nous votons l'autorisation de signature de la convention mais nous ne sommes pas sûrs d'initier l'action.

Patrick PAGLIA : avons-nous un retour d'expérience de ce type d'actions ?

Le Maire : non il n'y a pas de retour c'est tout nouveau. Mais je me méfie des nouvelles politiques. Je constate que seule une partie des frais est remboursée. Je souhaite un remboursement de la totalité des frais. Cela peut permettre de sensibiliser les publics de l'importance de ne pas jeter ses papiers sur la voie publique. Je veux voir si l'action peut porter sur le ramassage des poubelles publiques. Si nous avons une subvention, cela permettrait d'aider à la rémunération de l'agent affecté à l'entretien de la voie publique.

Danielle BOURGON : M. le Maire notre ville est très propre.

Fernand BURKHALTER : c'est vrai et je t'en félicite ainsi que les services concernés.

Le vote est acquis à l'unanimité compte tenu d'une abstention de Mme Anne-Marie BOUCHE – Liste Héricourt Vivante.

Le Maire clôt la séance en rendant hommage à M. René GIROD, qui est décédé le 21 novembre dernier. M. GIROD avait été le Directeur de Cabinet de M. Jean-Pierre MICHEL puis avait pris la direction du CDCE (Centre de Développement des Compétences et des Entreprises), aujourd'hui présidé par son épouse Maryse GIROD.

C'est une personne qui a beaucoup donné à la Ville, notamment lors de la crise du textile. Il a été à l'initiative de la création du CDCE qui avait initialement pour objectif de lutter contre le désarroi des ouvriers et ouvrières textile.

Fernand BURKHALTER souhaite saluer sa mémoire et le remercier par la même occasion pour son action pour la Ville d'Héricourt.

Patrick PAGLIA souhaite aborder le sujet du transfert des routes nationales au Conseil Départemental de Haute-Saône qui ne se fera pas, selon l'annonce du Président Yves KRATTINGER. Cela aura-t-il un impact sur les travaux routiers ?

Le Maire : non cela ne devrait pas avoir d'impact sur les travaux routiers proprement dits. La crainte du Président du Conseil Départemental par rapport au transfert des routes nationales au 01/01/2024 mais qui n'aurait été effectif qu'au cours de l'année 2024, est que le personnel ne rejoindrait pas le Département.

La gestion des routes ne peut pas être laissée au hasard, c'est de la viabilité hivernale, ce sont des accidents sur lesquels il faut intervenir, avec du personnel expérimenté et aguerri. Si les agents précédemment affectés au service ne rejoignent pas le Département, c'est une mission impossible à mener. Donc, le Président par prudence, a annoncé se désengager de ce transfert. Quelle forme prendra ce désengagement, nous ne la connaissons pas.

Il y a eu un sujet d'actualité en commission permanente et la délibération sera précisée lors de la séance du budget. Le Président KRATTINGER est un homme avisé qui a la totale confiance de sa majorité et peut-être même au-delà. Sur ces sujets-là, c'est un expert.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance à 19H30 après avoir souhaité à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

Le Maire



Benkhalter